

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

A Travers Nos Régions

PORT-GENTIL/TRANSPORT MARITIME : EXCÉDENTS DE BAGAGES ET FRET DE 1 000 À 2 000 FRANCS À COMPTER DU 2 JANVIER 2024



Photo: NGUJIMBI Julie

LES Portgentillais ont appris, abasourdis, à travers une note de service datant de décembre courant, l'augmentation, du simple au double, du prix du kilogramme d'excédent de bagages et du fret, qui passe de 1 000 à 2 000 francs à partir du 2 janvier prochain. Une décision forcément mal accueillie par les usagers, empêtrés dans des problèmes financiers. L'un des armateurs rencontré au port môle tente de justifier cette valse des étiquettes en cette période de fin d'année. "La compagnie nationale de navigation intérieure et internationale (CNNI) taxe les excédents de bagages et le fret à 1 000 francs le kg, pour des traversées de plus de 10 heures assorties de rotations irrégulières. Nous pratiquons le même tarif pour seulement 4 heures de traversée, avec des jours bien précis. Du coup, nos agences sont envahies de fret, parfois jusqu'à 2 tonnes. Celà tue nos moteurs et peut mettre la vie des passagers en péril", explique-t-il. Pour lui, cette décision vise essentiellement à décourager ceux qui expédient le fret afin qu'ils repartent vers la CNNI qui dispose de caboteurs plus appropriés. "Nous allons maintenir les 2 000 francs pendant la haute saison, et revenir à 1 000 francs en période creuse", explique notre interlocuteur. Les plus à plaindre face à cette situation sont nos compatriotes qui s'investissent dans le domaine d'envoi de courrier express entre Port-Gentil et Libreville par le biais de ces catamarans. "Nous éprouvons déjà des difficultés avec l'actuelle tarification, c'est dire que l'avenir de nos structures s'écrit en pointillé", se plaint Jacques, dépité.

MAKOKOU : RECENSEMENT DES TRADIPRATICIENS



Photo: Landry Ekomba Ndombe

LES tradipraticiens du département de l'Indo étaient dernièrement en conclave au Centre de lecture et d'animation culturelle (CLAC) de Makokou. Au menu des débats animés par André Nkoghe Ella, président provincial de l'entité associative : leur recensement. "J'ai organisé cette rencontre non seulement pour recenser mes pairs de la commune et du département. Mais aussi pour informer et sensibiliser nos adhérents afin qu'ils se conforment aux nouvelles réglementations. Car la médecine traditionnelle ne peut plus rester en marge des changements qui s'opèrent dans notre pays. Mieux, il était temps qu'on mette fin à l'anarchie au sein de notre corporation", a indiqué Nkoghe Ella.

RAD & LEN

Port-Gentil/Tribunal pour enfants : sa présidente plaide pour l'amélioration de leur cas



Photo: Jean Paulin Allogo

Vue des participants au sortir de la réunion annuelle des acteurs de la protection de l'enfant.

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

LE président du tribunal pour enfants, Greta Marat-Abyla, a présidé récemment, dans la salle d'audience du tribunal de première instance de Port-Gentil, la réunion annuelle des acteurs de la protection de l'enfant. En présence de Cyrille Lassebi Mvoulabey et Pierre Johsian Aperano Essongue, respectivement président du tribunal de première instance de Port-Gentil, et procureur de la République.

Greta Marat-Abyla a articulé son intervention en trois parties : bilan de l'année judiciaire, bilan de constat et quelques recommandations. Pour l'essentiel, le tribunal pour enfants (TE) a effectué des visites dans des établissements primaires, à la prison centrale. Il a organisé Noël et des campagnes de sensibilisation multiforme sur le plan de la protection. Alors que sur le plan pénal, 14 adultes, 21 enfants (-17 ans) ont été placés en détention préventive par le TE, et 3 condamnés. Sur le bilan de constat, le président du TE a déploré le manque d'officiers

de police judiciaire (OPJ) lors des différentes missions. Tout comme elle a décrié la lenteur des travailleurs sociaux, constatée lors des rapports d'enquête sociale en matière criminelle. Au titre des recommandations, le rapport de suivi au sortir de prison, la durée des gardes à vue, et les heures d'interrogatoire conformément au Code de l'enfant doivent s'améliorer. D'autant que depuis le 7 juillet 2022, Port-Gentil fait désormais partie de l'axe des villes amies des enfants, suite au mémorandum signé entre l'Unicef Gabon et la mairie.

Mouila : campagne de vulgarisation de l'égalité des chances...

Félien NDONGO
Mouila/Gabon

UNE mission de la Direction générale de l'Égalité des chances (DGEC), placée sous-tutelle du ministère de la Justice, garde des Sceaux, conduite par Marie-Noëlle Manfoumbi épouse Moussavou Mabika, DGA de cette entité, a séjourné dernièrement à Mouila, chef-lieu de la province de la Ngounié. Un séjour qui cadrerait avec la vulgarisation de l'égalité des chances à travers le plaidoyer pour la mise en place du label établissement ami du handicap pour l'égalité des chances et l'équité (EAHECE). Y était aussi la Fédération des associations des personnes handicapées du Gabon. Il était question pour les organisateurs de faire un plaidoyer adressé aux administrations, aux personnes vivant avec un handicap et aux familles ayant un enfant



Photo: FN

Officiels et participants lors du lancement de la campagne.

avec handicap, pour les interpeller sur la nécessité de conjuguer leurs efforts. Mieux, de prendre en compte toutes les problématiques auxquels sont confrontées les personnes affectées. Particulièrement les enfants qui sont victimes d'une discrimination criante par rapport aux droits à l'éducation. C'est pourquoi la campagne a été orientée vers quelques établissements scolaires. Notamment les lycées Jean-Jacques-Boucavel, Germain-Diloussa et de l'excellence Mbombe-A-Gnangué. Ainsi que

la direction provinciale des TP et le tribunal de première instance de Mouila et quelques familles. Pour la DGEC, le label EAHECE nous concerne tous. Il faut donc agir ensemble pour un plaidoyer en vue de l'application effective de la loi 19/95 du 13 février 1996 portant organisation de la protection sociale. Ainsi que le décret 006/PR/MSASF du 26 janvier 2010 fixant les normes d'accessibilité dans les bâtiments, édifices et lieux publics pour les personnes à mobilité réduite.